douter de la chaleur qu'il faut y mettre à cause de la situation où nous nous sommes trouvés ces derniers jours. Néanmoins, nous pourrions faire nôtres les propos de George Herbert et leur dire: «Ils parlent tant de Noël qu'il finit par arriver». Et il semble qu'il en soit ainsi. Nous savons qu'ils ont travaillé avec acharnement et, à mon avis, le public canadien ignore dans l'ensemble les durs travaux qu'ils accomplissent. Je suis convaincu que nous leur souhaitons tous de pouvoir se reposer très bientôt de leurs labeurs.

Je voudrais également adresser mes meilleurs vœux à nos amis du Tiers État, les journalistes. Quelle que soit leur opinion à notre endroit, nous devons au moins les remercier de nous avoir si patiemment écoutés. Je suis sûr qu'ils auront l'occasion, l'année prochaine, de rendre justice à notre travail.

Enfin, à tous les Canadiens, hommes et femmes, j'adresse au nom du Sénat des vœux de bonnes fêtes et, en particulier, à ceux qui, malgré eux, ne passeront pas un heureux Noël à cause des grandes tragédies qui tourmentent actuellement notre monde. Je suis certain que nous partageons la douleur de ces millions d'infortunés pour qui Noël ne sera pas la fête qu'on voudrait leur souhaiter.

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motions:

L'AJOURNEMENT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, je propose que, quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au 16 février, à 8 heures du soir, sujet à rappel à une date antérieure entre-temps.

L'honorable M. Martin: Vraisemblablement la semaine prochaine ou au début de janvier.

(La motion est adoptée).

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, j'aimerais ajouter qu'il est très probable que cette assemblée soit rappelée afin de s'acquitter de ses devoirs législatifs dans le courant de la semaine prochaine selon les progrès réalisés dans l'autre endroit dans l'étude du bill

sur les offices de commercialisation des produits de la ferme. Dans le cas contraire, on prévoit que le Sénat sera rappelé pendant la première semaine de janvier soit le 3 ou 4 janvier. Ce sont les seules prévisions qu'on peut faire pour le moment.

Son Honneur le Président: Je remercie les deux leaders de leurs mots aimables et également tous les députés de leur collaboration. Ma tâche a été facile et je leur en suis reconnaissant.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 8 heures. (Le Sénat s'ajourne à loisir.)

LA SANCTION ROYALE

Le très honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

Loi modifiant le Tarif des douanes

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi

Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

(Le Sénat s'ajourne au mercredi 16 février 1972, à 8 heures du soir.)